

Avignon, le 8 décembre 2016

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de  
collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Pôle 1<sup>er</sup> degré -  
Moyens -  
Ressources Humaines  
(P1D)**

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

Sibylle BORREDA  
Amandine MONTI

Téléphone  
04 90 27 76 22  
04 90 27 76 44  
Fax  
04 90 27 76 75

Mél.  
pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**OBJET : Stages de spécialisation CAPA SH – année scolaire 2017/2018**

**REFERENCES :** Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004  
Arrêté du 5 janvier 2004 publié au journal officiel du 7 janvier 2004

Le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 a créé le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 5 janvier 2004.

### **I) - Conditions de candidature :**

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs.

Un entretien aura lieu obligatoirement avec l'IEN de circonscription, dont l'avis fera apparaître :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappellent lors de cet entretien les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée,
- suivre l'intégralité des regroupements de formation,
- se présenter à l'examen,
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, année de formation comprise.

### **II) – Options :**

**Le nombre de départs en stage et les options concernées seront communiqués ultérieurement.**

Rappel des options existantes :

- option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

- option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,

- option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide psychologique auprès des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (enseignants en classes d'intégration scolaire ou en établissements adaptés),

- option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique,

- option F : enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adaptés (enseignants en SEGPA),

- option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Je rappelle que les personnels intéressés ne peuvent être candidats qu'à une seule option.

### **III) - Conditions de formation :**

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie et qu'ils obtiennent au mouvement,
- la formation dispensée par l'ESPE comporte 400 heures de regroupements organisés en modules,
- trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé,
- pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'ESPE au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire,
- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Quelles que soient les modalités de leur organisation, les trois semaines prévues à l'année N-1 doivent permettre la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire par les enseignants qui suivent la formation.

Les candidats titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH souhaitant changer d'option peuvent suivre des compléments de formation proposés par l'ESPE.

### **IV) - Dossiers de candidature :**

Le formulaire de candidature est joint en annexe.

Une réunion d'information, dont la date sera communiquée ultérieurement, aura lieu dans les locaux de la Direction Académique de Vaucluse : 49 rue Thiers 84000 Avignon.

Les dossiers devront être renvoyés au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 20 janvier 2017, délai de rigueur.**

Une copie de la demande doit être adressée à la direction académique, P1D, par mail à l'adresse suivante : [pole.1d84@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.1d84@ac-aix-marseille.fr) .

*signé*  
**Dominique BECK**

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES STAGES SPECIALISES  
Année scolaire 2017/2018**

**STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH**

Pôle 1<sup>er</sup> degré -  
Moyens -  
Ressources Humaines  
(P1D)

**Cocher la case concernée :**

ESPE Aix en Provence :     OPTION D     OPTION F     OPTION E

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

ESPE Lyon :     OPTION C     OPTION G

Sibylle BORREDA  
Amandine MONTI

INS HEA Suresnes :     OPTION B

**OPTION B** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

Téléphone  
04 90 27 76 22  
04 90 27 76 44  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

**OPTION C** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

**OPTION D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

**OPTION E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

**OPTION F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**OPTION G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

NOM PATRONYMIQUE : ..... Prénom : .....  
(en lettres capitales)

NOM D'USAGE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU : .....

ADRESSE PERSONNELLE :  
.....  
.....

N° de TELEPHONE PERSONNEL : .....

POSTE OCCUPE EN 2016/2017 : .....

Nom et adresse de l'école. précisez la ou les classe(s) où le service est assuré :  
.....

CIRCONSCRIPTION : .....

GRADE ET ECHELON : .....

ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES AU 01/09/2017 : .....

ANCIENNETE GENERALE DANS L'A.S.H. AU 01/09/2017 :

Année scolaire : ..... poste occupé : .....

Année scolaire : ..... poste occupé : .....

Année scolaire : ..... poste occupé : .....

Année scolaire : ..... poste occupé : .....

Nombres de candidature pour un départ en stage CAPA SH : .....

Préciser les années : .....

DIPLOMES PROFESSIONNELS : .....

.....

.....

TITRE UNIVERSITAIRE : .....

.....

NOTES D'INSPECTION (les trois dernières) :

Note : ...../20 Date : .....

Note : ...../20 Date : .....

Note : ...../20 Date : .....

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### **OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS :**

Je m'engage :

1 ) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,

2 ) à exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation d'handicap pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée (l'année de formation étant comptabilisée).

A..... , le.....

Signature du candidat :

Original à renvoyer par voie hiérarchique **pour le vendredi 20 janvier 2017**, délai de rigueur, une copie devant être adressée par mail à la direction académique à : **pole.1d84@ac-aix-marseille.fr**